

COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Septembre 2017

Date de la convocation : 12 septembre 2017

Le dix-huit septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- Martine RODRIGUEZ, absente excusée
- Roxane RAHAL, absente excusée, pouvoir à Marie-Neiges TRABUC
- Guy BAREAU, absent excusé, pouvoir à Pascal DEPOISSON
- Christian MOLLET, absent excusé, pouvoir à Alain ATTARD

Secrétaire de séance : Alain ATTARD

La séance est ouverte à : 18 heures 35

Lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2017.

I) PLATEFORME RENOVATION ENERGETIQUE PARC NATURELE REGIONAL DU LUBERON :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Parc du Luberon a mis en place une plateforme gratuite destinée aux habitants qui a pour objectif d'améliorer la performance énergétique des habitations existantes à l'occasion de travaux. Il s'agit d'apporter aux usagers des conseils techniques mais également informer sur les possibilités d'aides financières mobilisables.

La participation à cette plateforme s'élèverait à 430,00 € /an pour la collectivité pour une période de trois ans

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité. M. Alain ATTARD et Christian MOLLET votent CONTRE

II) DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA CLECT :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un délégué communautaire qui siègera à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes de Haute Provence Pays de Banon.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de désigner monsieur Pascal DEPOISSON pour représenter la commune auprès de la CLECT de la Communauté de Communes.

III) DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2017 :

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de piétonnisation de la voie communale entre la RD 5 et RD 105. Ces travaux permettraient de finaliser l'opération initiée il y a maintenant deux ans, de réaménagement du cœur du village.

Montant estimatif de l'opération : **6 496,75 € HT**

Monsieur le Maire propose de solliciter le conseil départemental dans le cadre des opérations Amendes de Police 2017 à hauteur de 50 %

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Subvention Amendes Police (50 %)	3 248,37 €
- Autofinancement (50 %)	3 248,38 €

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IV) SOUSCRIPTION EMPRUNT CREDIT AGRICOLE :

Monsieur le maire rappelle la décision prise par le conseil de souscrire un emprunt de 150 000,00 € pour le financement d'opérations de financement.

Il porte à la connaissance du conseil la proposition faite par le Crédit agricole :

Type de financement :	Prêt à moyen-long terme
Durée :	20 ans
Taux fixe :	1,58 %
Périodicité des remboursements :	trimestrielle
Echéances constantes avec amortissement	progressif du capital
Frais de dossier :	300,00 €
Pas de part sociale	

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

V) RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE TRAVAUX EXCEPTIONNELS AU SMEPGT :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un programme de rénovation de l'éclairage public portant sur le remplacement de 90 luminaires actuellement à vapeur de mercure 125 W par des luminaires 50W au sodium Haute Pression ainsi qu'une

adaptation des coffrets de commande avec horloge astronomique et mise en place d'un réducteur d'éclairage en nuit profonde.

Ces travaux permettront d'une part, de réaliser une réduction de la pollution lumineuse pour les observations du ciel par l'Observatoire de Haute Provence et d'autre part de générer des économies d'énergie.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à **90 000,00 € HT** (étude technique, travaux, et maîtrise d'œuvre) et sera réalisée en 3 ans (30 luminaires/an).

Monsieur le Maire propose de demander au SMEPGT d'assurer pour le compte de la commune, la réalisation technique de cette opération dans le cadre des travaux exceptionnels.

Conformément à l'article 7 des statuts du SMEPGT « Contributions des Communes – fraction C : Contributions exceptionnelles », la commune de Saint Michel l'Observatoire, sur présentation d'un titre de recettes remboursera au syndicat la totalité des travaux payés par ce dernier.

Monsieur le Maire rappelle également qu'à travers la convention TEPCV signée le 11 octobre 2016 avec le Ministre de l'Ecologie dont l'objet est de soutenir des projets innovants en matière de transition énergétique, la commune a obtenu une subvention pour la réalisation de cette opération.

Le plan de financement sera donc le suivant :

- Subvention TEPCV 30 %	27 000,00
- Europe (Villages Etoilés) (85 % sur une base de 50 000,00 €)	42 500,00
- Autofinancement	20 500,00

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VI) RETRAIT COMMUNE DE SIMIANE LA ROTONDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

La commune de SIMIANE LA ROTONDE a fait connaître son souhait de se retirer de la Communauté de Communes de haute Provence- Pays de Banon.

Afin que ce choix puisse être validé, il convient que toutes les communes adhérentes donnent leur accord. Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de donner leur avis.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VII) **EGLISE HAUTE – BASCULEMENT TRAVAUX TRANCHE 2018 SUR TRANCHE 2017 :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il conviendrait de basculer sur la tranche 1, une partie des travaux prévue en tranche 2, à savoir : confortement de voute, reprise du mur de façade et coulinage de la nef. Ces travaux s'élèvent à 74 171,37 € HT.

La DRAC nous confirme que le basculement de ces travaux pourrait faire l'objet d'un financement en 2017 sur la base de 45 %, soit 33 750,00 €.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VIII) **BAIL ESTHETICIENNE :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a reçu un courrier de Mme Cécile BONNET locataire du local commercial de la Maison Guérin lui indiquant son souhait de sous-loué une partie du local pour accueillir une activité de réflexologie plantaire.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IX) **ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE :**

Le conseil accepte le projet d'illuminations mais confirme la nécessité de se maintenir dans l'enveloppe prévue au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 23

